

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Réseaux Services et Mobilité & Transports

JOURNEES ZONES A FAIBLES EMISSIONS ■ 20 novembre 2023

PROJET ECOBONUS



OBJECTIFS

- Ce type de projet, déjà mis en œuvre aux Pays-Bas, plus particulièrement à **Rotterdam depuis 2014**, impliquait à cette date jusqu'à 12 000 participants sur différentes zones de l'agglomération et permettait d'éviter jusqu'à 5 000 trajets aux heures de pointe par jour en moyenne sur les axes ciblés.
- **C'est la première fois que ce programme est déployé en France.**
- Les principaux objectifs du projet sont de :
 - **limiter la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre,**
 - **favoriser l'utilisation des moyens de transports les plus vertueux** pour des déplacements pendulaires du quotidien : transports collectifs, covoiturage, vélo, etc...
 - **soulager les principaux points de saturation de l'agglomération** de quelques % de leurs volumes de trafic circulant aux heures de pointe afin de passer d'une situation saturée à une situation dense, suffisant à contribuer ainsi à une amélioration nette et visible du niveau de service des infrastructures ciblées.
 - **améliorer la fiabilité des temps de parcours** des usagers des infrastructures routières de transport.

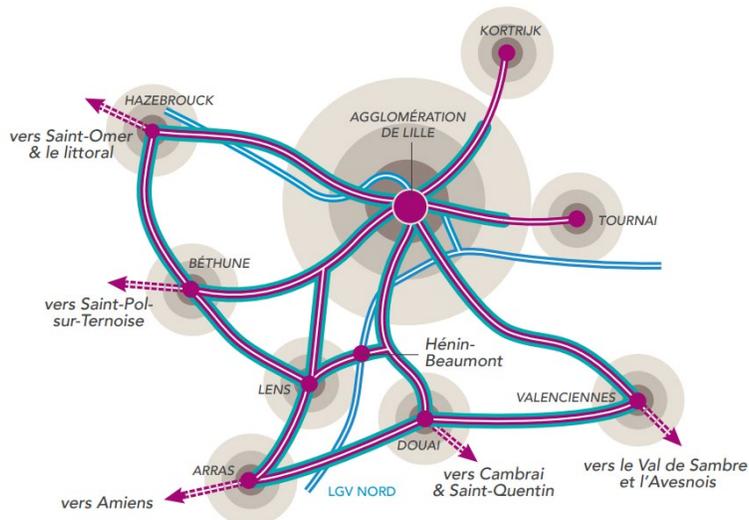
OBJECTIFS

- Le programme Ecobonus s'adresse **aux conducteurs autosolistes**, empruntant régulièrement les axes autoroutiers pour se rendre jusqu'à leur lieu de travail (situé sur la métropole lilloise) pendant les heures de pointe du matin et du soir.
- Il a pour ambition **d'inciter ces conducteurs** à modifier leur pratique pour décharger les heures de pointe et la congestion des axes structurants de la MEL à ces horaires, en abandonnant la voiture pour se tourner **vers un autre mode : transports en commun (train, TC), modes doux, décalage des horaires de travail, télétravail, covoiturage...**
- Le report hors réseaux autoroutiers n'est pas éligible à la récompense.
- Selon les modélisations du CEREMA sur le cas-type de l'A1 entre 7 et 9 h :
 - 6% d'effacements permettent d'être efficaces au moins 90% des jours,
 - sur la base d'une hypothèse d'un taux de participation de 25 % des 9 500 véhicules légers éligibles*, tenant compte de 2 000 participants, l'objectif est de 750 effacements par jour.

*voiture personnelle, identifiée plusieurs fois dans les embouteillages dans la zone géographique et aux heures concernées.

UN PROJET COHERENT AVEC LES AUTRES ACTIONS DE MOBILITÉ

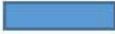
- Perspectives du SDIT.
- Voies réservées au covoiturage sur la métropole.
- Développement de zones de covoiturage sur le périmètre du projet.
- Plan national covoiturage avec prime de 100€. Depuis le 1er janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte-distance et longue distance reçoivent une prime de 100 €, via les plateformes de covoiturage (labellisées telles que Mobicoop, plateforme de Passpass Covoiturage), *sous la forme d'un versement progressif*.
- Projet du service express métropolitain de l'étoile ferroviaire de Lille.



MODALITES DE MISE EN OEUVRE

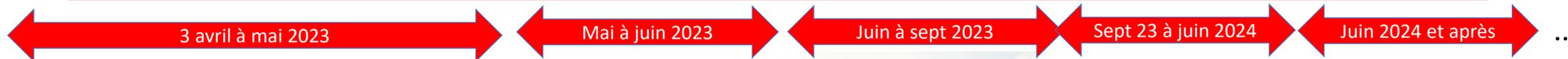
- Le programme est scindé en 3 phases qui se déclinent sur 3 ans (une année par phase) :
 - une phase ferme ciblant les axes A1 et A23 dès 2023,
 - une première phase optionnelle ciblant les axes A25 et RN41,
 - une deuxième phase optionnelle ciblant les axes A22 et A1.Les phases optionnelles seront confirmées en 2024 sur la base du retour d'expérience de la tranche ferme.
- Jours ouvrés (du lundi au vendredi, hors jours fériés et vacances scolaires).
- Créneaux horaires choisis :
 - 7 h – 9 h = heures de pointe du matin.
 - 16 h 30 – 18 h 30 = heures de pointe du soir.
- Chaque trajet évité en voiture seul/seule donne droit à une récompense : 2 euros par trajet évité dans la limite de 80 euros par mois.



-  Tranche ferme : A1 + A23
-  Tranche optionnelle n°1 : A25 + RN41
-  Tranche optionnelle n°2 : A22 + A1

2023/2024
A partir de
2024 sur la
base du retour
d'expériences

LES PHASES DU PROJET POUR LA TRANCHE FERME



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



→ INSCRIVEZ-VOUS SUR
CHANGERÇARAPPORTE.FR
LE PROGRAMME ANTI-EMBOUTEILLAGES DE LA MEL



Campagne de communication préalable

Pour promouvoir le programme sur l'ensemble du territoire et pré-recruter les participants sur la base du volontariat.

Pré-recrutement

L'utilisateur **volontaire** manifeste son intérêt de participer au dispositif sur la page internet dédiée.



Éligibilité des volontaires

Confirmation de l'éligibilité des volontaires (vérifier s'il s'agit bien d'utilisateurs réguliers compris dans la cible) par la LAPI* et prise de contact avec les conducteurs volontaires.



Formation des conducteurs volontaires

Présentation et acceptation des « règles du jeu » (dont règles de déclaration et de contrôle par géolocalisation)
Prise en main du programme grâce à l'accompagnement des utilisateurs.



Déclaration des trajets évités

Via la géolocalisation par l'application dédiée, initiée par l'utilisateur volontaire, pour vérifier les effacements réalisés et ainsi débloquer le versement des récompenses.



Pérennisation du programme

Grâce à un programme de fidélité en partenariat avec les commerçants du territoire à mobiliser, qui prendra la suite.

* Lecture Automatisée de Plaques d'Immatriculation

FINANCEMENTS

Au budget des 11,3 M€ arrêté par la MEL pour la réalisation de ce projet sur l'ensemble des tranches, l'État apportera son soutien à hauteur de 550 000 €, destinés à soutenir les dispositifs d'information et de communication que requiert le dispositif, dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique signé en juin 2021.

Le projet est également éligible au dispositif « Fonds vert » à hauteur de 651 312 €.

La MEL sollicite également l'Union Européenne pour un soutien à hauteur de 1 250 000 €, dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) spécifiquement sur la tranche ferme.

Par ailleurs, un soutien de la Région Hauts-de-France est attendu.

Les collectivités concernées par la zone d'attractivité de la MEL sont bienvenues pour contribuer au dispositif.



CHIFFRES ET ACTUALITES

- Le programme a attiré près de 3 500 participants sélectionnés.
- Depuis le lancement du programme, une moyenne de 1 500 effacements réalisés par jour avec la répartition suivante :
 - 62 % des trajets évités concernent l’A1,
 - et 38 % des trajets évités concernent l’A23.
- Le nombre d’effacements réalisés entre la première semaine du programme (du 04 au 08 septembre 2023) et la semaine du 06 au 10 novembre 2023, a augmenté d’environ 83 %. Les participants se sont désormais appropriés l’application mobile et les modalités de réalisation de leurs effacements, et participent activement au programme de manière plus régulière.
- L’objectif est de réduire 6% du trafic sur les tronçons sélectionnés. À date, nous sommes à 88% de l’objectif dans le sens entrant de l’A1 et 92% de l’objectif dans le sens sortant.
- La répartition entre les modes choisis pour éviter un trajet se fait comme suit :
 - Télétravail : 43 % des participants utilisent le télétravail pour éviter leur trajet,
 - Déshorage : 34 % des participants décalent leurs horaires de travail pour éviter leur trajet,
 - Transports en commun : 10 %,
 - Covoiturage : 9 %,
 - Modes doux : 4 %.

BILAN ATTENDU

- Mesure de l'impact du projet en comparant la situation avant son lancement et après :
 - Sur la pollution liée au trafic routier (en lien avec l'ADEME),
 - Sur la densité du trafic routier (en lien avec le CEREMA et la DIR NORD).
- Partenariat avec l'Université de Lille – Atelier de projet Master 2 Urbanisme et Aménagement pour suivi et analyse du dispositif incitatif au report modal Ecobonus :

L'atelier visera à apporter des éléments de compréhension sur la perception du dispositif auprès des usagers mais également des populations concernées. Il cherchera à mettre en lumière les effets leviers ou les freins remontés par les usagers et les acteurs du terrain lors de l'expérimentation, et également à connaître l'impact du programme sur le long terme, au niveau du changement de comportement de mobilité des participants post-expérimentation.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

